

Maître de l'ouvrage



GALLOO FRANCE SA
Première avenue - Port Fluvial
59250 HALLUIN

Construction d'entrepôts et de bâtiments
de bureaux et locaux sociaux

Le Marais du Bois Est à HARNES

Demande de Permis de Construire

PC 4

PIECES COMPLEMENTAIRES

Date : 19/12/2022



18/20 av D. de Tassigny
59350 Saint Andre lez Lille
Tel 03 28 38 00 60

**Construction d'entrepôts et de bâtiments de bureaux et locaux
sociaux (non ERP)
Le Marais du Bois Est à HARNES (62440)**

Préambule

Le terrain est localisé sur la commune de Harnes, bordé par le canal de la Deûle et de la rue Léonce Delacroix. Un peu plus au Sud se situe la Pierre Jacquart.

Les parcelles concernées sont les parcelles AR606 pour partie, AR 621 et AR 725, pour une superficie totale de 53,626 m².

Le terrain se situe en zone UL ; il s'agit de la zone urbaine à vocation économique correspondant au parc d'entreprises de la Motte du Bois.

1. État initial du terrain et de ses abords

Le terrain d'assiette du projet se compose de 3 parcelles ne comprenant aucune construction.

Le terrain est relativement plat en ce qui concerne la totalité du site ; il présente une légère pente descendante vers le canal de la Deûle et vers la rue Léonce Delacroix.

Hormis quelques haies en limite de parcelle, aucune végétation particulière n'est présente sur le site.

Le terrain est bordé par la rue Léonce Delacroix sur sa limite Est et par le canal de la Deûle et le chemin de halage attenant sur sa limite Nord. La rue Léonce Delacroix présente dans sa première partie un alignement d'arbres.

En limite Ouest, la parcelle limitrophe est occupée par un vaste entrepôt et des containers ; une clôture grillagée est implantée le long de la limite. La parcelle en limite Sud, en friche, ne comporte aucune construction.

L'environnement proche (zone d'activités) se compose de vastes sites occupés par des entrepôts.

Une ligne à Haute Tension (Avelin-Courrières) traverse la section Nord-Est du terrain.

**Construction d'entrepôts et de bâtiments de bureaux et locaux
sociaux (non ERP)
Le Marais du Bois Est à HARNES (62440)**

2. Le projet

Le projet comporte plusieurs axes de développement :

- Création d'un nouveau quai le long du canal de la Deûle. Pour ce faire, le chemin de halage existant sera dévié par contournement du site le long de la limite Est. Le nouveau chemin de halage, d'une largeur de 4m, permettra également le passage des véhicules incendies. L'accès au site se fera au moyen de plusieurs portails situés le long de la rue Léonce Delacroix et le long du chemin de halage dévié. Le nouveau quai laissera des zones réservées pour les aires de pompage des pompiers. Le retournement des engins de secours est possible à l'intérieur du site.
- Implantation de plusieurs bâtiments (cf PC02 : Plan masse): 4 entrepôts et un bâtiment de bureaux. Deux vastes entrepôts sont implantés en retrait de 8m de la limite Est, respectant la réglementation $H=L/2$. Deux entrepôts sont implantés en retrait de 14m la limite Sud. Le bâtiment de bureau est implanté légèrement en retrait de la rue Léonce Delacroix, à proximité des entrées du site. Les différents bâtiments proposent des hauteurs variées mais en adéquation avec l'étendue de la parcelle. L'implantation des bâtiments laisse libre d'occupation une grande partie du site.
- Deux zones de stationnements sont prévues, l'une pour les voitures (60 places dont 3 PMR), l'autre pour les poids lourds (10 places). 12 arbres (minimum 1 arbres pour 200m² de stationnements) seront implantés à proximité des stationnements. Un abri permettant le stationnement des 2 roues est également implanté en about du parking des voitures.
- Le relief relativement plat du terrain est conservé et des pentes douces sont installées pour permettre les différents accès, notamment au bâtiment de bureaux. La totalité du site exploité est imperméabilisé pour prévenir toute infiltration dans le sol. La dalle

Construction d'entrepôts et de bâtiments de bureaux et locaux sociaux (non ERP)

Le Marais du Bois Est à HARNES (62440)

béton sera conçue de telle manière qu'elle captera la totalité des eaux de ruissellement de la plateforme. Ces eaux seront ensuite traitées sur le site avant rejet dans le canal de la Deûle. Néanmoins, de nombreux espaces végétalisés et des talus herbés sont implantés le long des limites et dans les marges de recul, respectant la réglementation (min. 10% de la surface du terrain). Des haies et arbustes divers seront plantés sur ces zones végétalisées (cf PC4 – Espaces Verts). Le parking des voitures est prévu en revêtement infiltrant.

- Les bâtiments d'entrepôt sont composés d'un socle homogène et monochrome en béton gris clair, les parties supérieures étant traitées avec un bardage gris foncé. Les menuiseries (portes sectionnelles et portes d'accès) sont métalliques, de teinte grise. Pour l'entrepôt ouvert, des poteaux acier, renforts de structures, de coloris gris foncé (assorti au bardage), viendront rythmer le mur béton, couronné d'un bardage dans la continuité de la couverture.

Le bâtiment de bureaux s'articule sur 3 niveaux, le 1^{er} niveau étant en débord par rapport au RDC. Les 2 matériaux de façade utilisés (briques de façade gris foncé « Postdam » de Vandersanden et panneaux d'habillage « White Aluminium » de RockPanel) se distinguent des autres bâtiments et donnent une échelle plus humaines aux bureaux. Cette combinaison permet de proposer un bâtiment dynamique et attractif à l'entrée des visiteurs.

Le RDC propose des portions de façades généreusement ouvertes. Les châssis en aluminium s'accordent aux teintes des façades : teinte gris clair pour les baies de panneaux et teinte gris foncé pour les fenêtres dans la maçonnerie.

- Le long de la limite Est (nouveau chemin de halage) et de part et d'autre des grands entrepôts, les clôtures seront opaques, en panneaux béton (hauteur 2,00m). Sur les autres limites (Sud et Ouest, le long de la rue Léonce Delacroix), les clôtures seront en grillage rigide (hauteur 2,00m).
- Activités du site : L'activité principale de GALLO est le broyage de matières ferreuses. Le projet consiste en la réception et le stockage de :
 - déchets de métaux et d'alliages de résidus métalliques ferreux (VHU : véhicules hors d'usage)
 - Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

Les métaux, le DEEE et VHU sont ensuite broyés.

Construction d'entrepôts et de bâtiments de bureaux et locaux sociaux (non ERP)

Le Marais du Bois Est à HARNES (62440)

Des opérations de découpes des matières (cisailage ou découpe au chalumeau) peuvent également être effectuées sur les métaux ferreux en vue de leur revente. Un atelier est également prévu sur le site pour réaliser des travaux de mécanique sur les véhicules de la société (entretien courant, vidange, ...) et pour la maintenance des équipements du site (broyeur, cisaille).

Une petite partie du site est ouverte aux « petits apporteurs » de métaux, pour lesquels une zone de paiement est disponible à l'entrée.

- ZONE TRI : la partie Nord du site se situe en zone de TRI. Sur cette partie, le bâtiment concerné est implanté de telle façon que le niveau de la dalle se situe à 50cm minimum au-dessus du terrain naturel (cf PC5 – Façade 01-E).

3. Les réseaux

- Les eaux usées (issues du bâtiment de bureaux) seront raccordées au réseau existant rue Léonce Delacroix.
- Les eaux polluées seront collectées en de multiples points du site puis transférées vers la zone de traitement des eaux polluées, comprenant : décanteur, bassin tampon, bassins biologiques, clarificateur et filtre à sable. Une fois traitées et filtrées, les eaux seront rejetées dans la Deûle.
- Les eaux de pluie des toitures et du stationnement des voitures (revêtement infiltrant) seront stockées sous voirie avant d'être renvoyées dans le système de traitement des eaux polluées.
- Les installations nécessitant une consommation d'eau potable seront raccordées au réseau d'eau potable.
- L'alimentation en ELEC s'effectuera directement depuis le poste de distribution ; un câble HT enterré distribuera les différents bâtiments du site.

4. Moyens de lutte contre l'incendie

Les moyens de lutte externe disponibles sont les suivants :

Construction d'entrepôts et de bâtiments de bureaux et locaux sociaux (non ERP)

Le Marais du Bois Est à HARNES (62440)

- 4 points d'eau incendie répartis sur l'ensemble du site. Ils disposeront d'un débit minimum de 60m³/h. Les conduites d'alimentation de ces poteaux seront maintenus en pression en permanence et un jeu de vanne permettra d'alimenter préférentiellement tout ou partie des poteaux ;
- 4 points d'eau incendie, alimentés par le réseau d'eau public, fournissant un appoint supplémentaire à proximité des poteaux normalisés ;
- 2 aires de pompage normalisées (soit 60m³/h par prélèvement (règlement 62)) avec une canne d'aspiration en bordure de canal de la Deûle ;
- 1 poteau incendie public situé près de l'entrée du site, rue Léonce Delacroix.

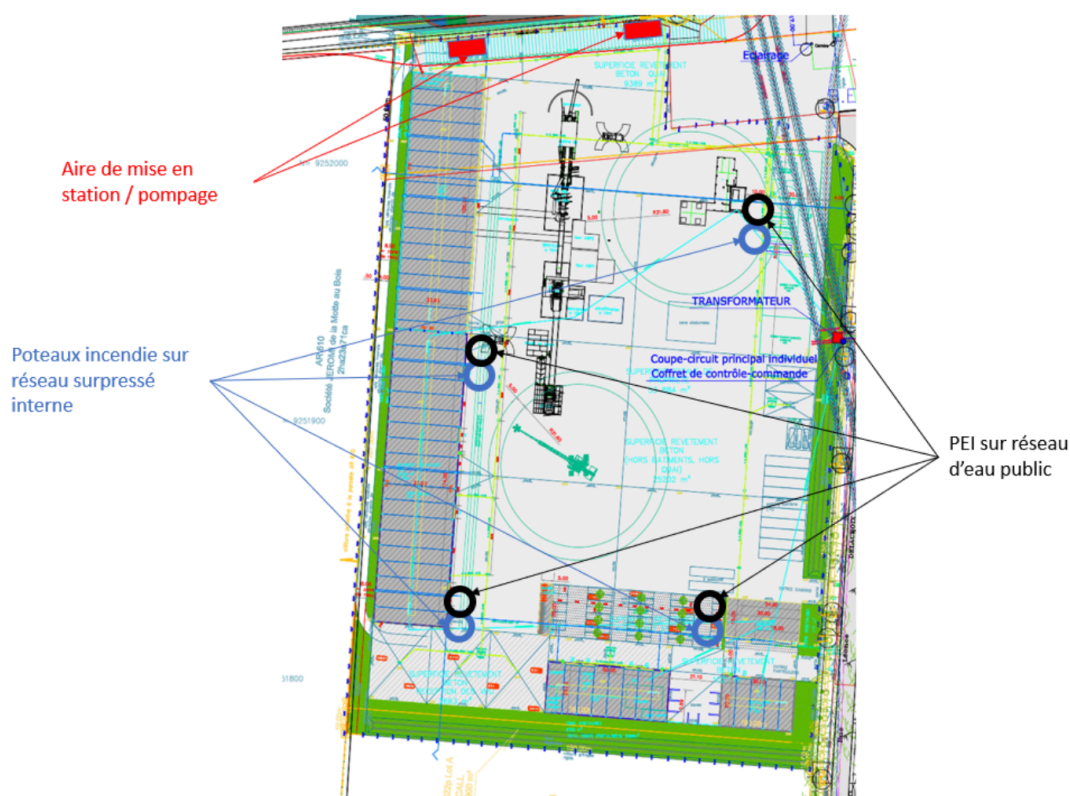


Figure 34 : Implantation des moyens de DECI sur le site

Les moyens de lutte interne pouvant être mobilisés par les équipiers de première intervention sont les suivants :

- RIA (robinets incendie armés) au niveau :

Construction d'entrepôts et de bâtiments de bureaux et locaux sociaux (non ERP)

Le Marais du Bois Est à HARNES (62440)

- de part et d'autre de la zone de stockage des fluffs ;
- de part et d'autre de la zone de stockage et de traitement des DEEE ;
- du hangar de dépollution VHU ;
- de la métallerie.
- des extincteurs appropriés aux risques et en nombre suffisante ;
- un système d'extinction automatique au niveau du broyeur ZERDIRATOR.

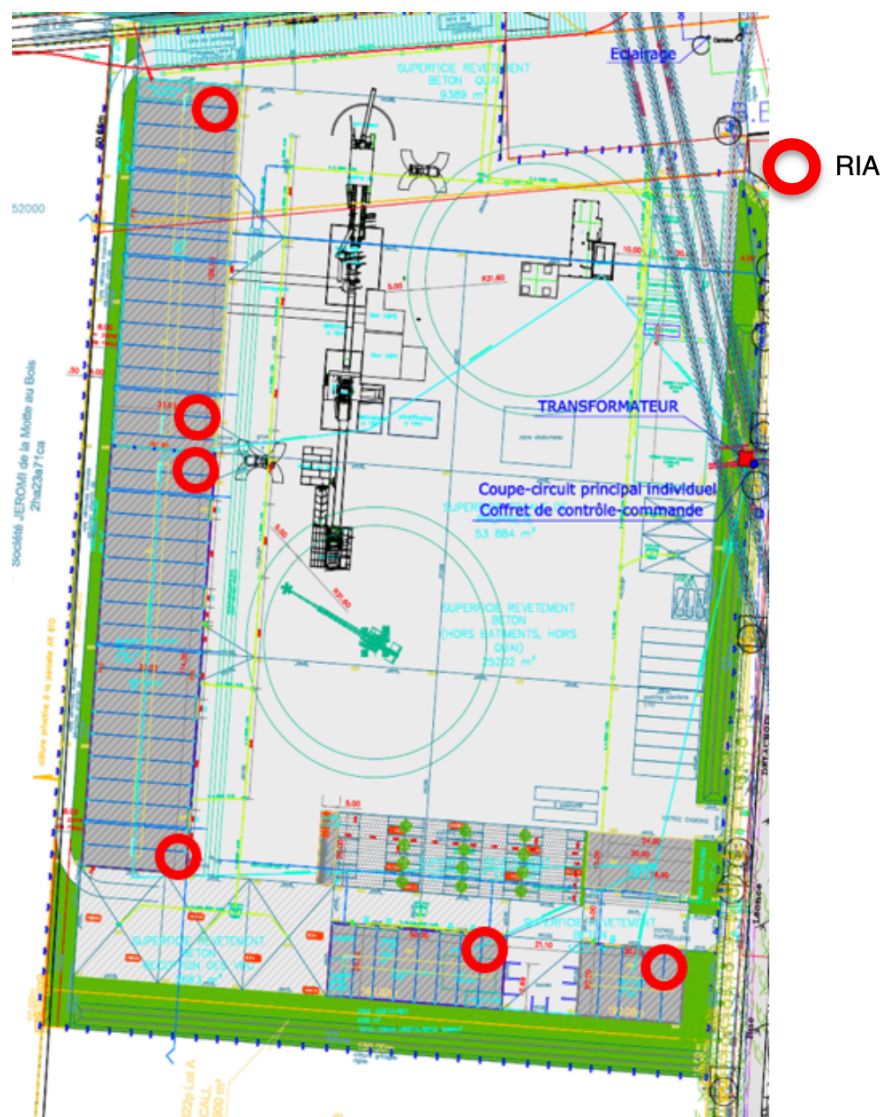


Figure 35 : Position des RIA sur le site

VILLE DE HARNES
Construction d'entrepôts avec bureaux

NOTICE SUR LES ESPACES VERTS

Conformément à la légende de la planche PC 1.2 et 3 :

- Les espaces verts de pleine terre totalisent une surface de 5.598m² soit 10,44% de la surface totale du terrain.
- La réglementation prévoit la plantation d'un arbre 200m² de stationnements : 12 arbres seront donc prévus à proximité des zones de stationnement.
Afin d'obtenir un aménagement végétalisé qualitatif, il est prévu de planter des essences régionales :
 - Érable champêtre
 - Aulne blanc
 - Poirier à fleurs
- Il est prévu un traitement paysager de haute qualité sur les espaces verts, notamment ceux donnant sur la limite séparative Est, le long du nouveau chemin de halage.

Arbres et arbustes :



Betula pendula



Fraxinus excelsior



Carpinus betulus

VILLE DE HARNES
Construction d'entrepôts avec bureaux

La palette végétale :



Teucrium chamaed



Ligustrum vulgare

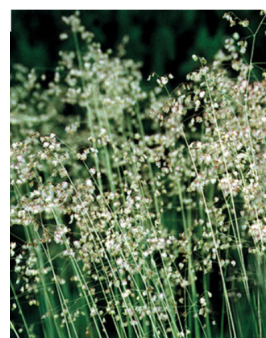
Plantes et les tapissants :



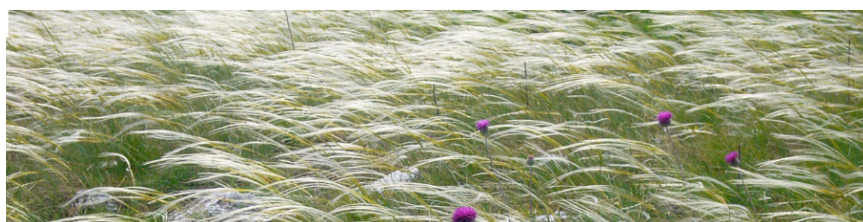
Stipa stenifolia



Sesleria autumnalis



Briza media



Stipa pennata



Vinca minor

VILLE DE HARNES

Construction d'entrepôts avec bureaux

Les massifs et arbustifs feront l'objet d'une attention particulière concernant leur potentiel écologique. Ces espaces plantés permettront d'abriter les insectes prédateurs, s'attaquant aux insectes nuisibles, afin de minimiser la nécessité d'interventions extérieures pour la protection sanitaire des végétaux.

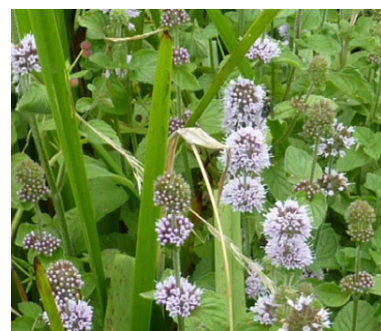
Les espèces plantées attireront les oiseaux, les insectes pollinisateurs et donneront abri à cette faune dans la saison froide. Les espèces seront issues des milieux naturels et agricoles de la région, avec une alternance raisonnée d'arbustes caducs et persistants et des temps de floraison étalés ; les plantations monospécifiques seront à éviter. L'objectif sera d'accueillir des animaux auxiliaires le plus rapidement possible au cours de l'année et de prolonger au maximum leur présence sur site, en leur offrant un abri et des réserves de nourriture.



Ph. arundinacea « Feesey »



Myosotis palustris



Mentha aquatica

Ces plantations marqueront les talus végétalisés. L'ambiance végétale sera en cohérence avec le principe général d'utilisation des plantes issues des milieux naturels et ruraux de la région. Dans ce cas spécifique, il est conseillé d'adopter une déclinaison de la palette végétale qui soit inspirée des associations en milieu humide.

Ces espaces contribueront au développement de biotopes, ils abriteront une biodiversité locale significative et minimiseront les coûts d'entretien. Le choix minutieux des végétaux permettra ainsi de filtrer les éléments minéraux présents dans les eaux de ruissellement, afin d'améliorer la qualité de l'eau restituée à l'écosystème par infiltration.